## TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPONIBILITES ACCORDEES SUR DEMANDE Décret n'85986 du 16 septembre 1985 modifié par le décret n'2002-684 du 30 avril 2002

SUR DEMANDE ACCORDEES DE DROIT			
Motif	Durée max	Pièces justificatives	Observations
Pour donner des soins au conjoint, au partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant (à la suite d'un accident ou d'une maladie grave) ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	3 ans renouvelable 2 fois		Aucune activité n'est autorisée pendant cette période
Pour élever un enfant à charge de moins de 8 ans	3 ans renouvelable	• € Photocopie intégrale du livret de famille	Possibilité éventuelle d'exercer une activité salariée si elle permet d'assurer normalement l'éducation de l'enfant
Pour suivre son conjoint ou le partenaire lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence en raison de sa profession en un lieu éloigné du lieu d'exercice du fonctionnaire	3 ans renouvelable		Possibilité d'exercer une activité salariée
Pour se rendre dans les DOM, les TOM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants.	6 semaines maximum par agrément		Aucune activité n'est autorisée pendant cette période
Pour l'exercice d'un mandat d'élu local	durée du mandat	Attestation du mandat ou toute pièce justificative	Aucune activité n'est autorisée pendant cette période
SUR DEMANDE ET SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE			
Motif	Durée max	Pièces justificatives	Observations
Pour études ou recherches présentant un intérêt général	3 ans renouvelable 1 fois, soit 6 ans maximum	• €Toutes pièces justificatives	Aucune activité n'est autorisée pendant cette période
Pour convenances personnelles	3 ans renouvelable. maximum 10 ans pour l'ensemble de la carrière	Courrier de l'intéressé	Possibilité d'exercer une activité salariée
Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 351-24 du Code du travail (l'intéressé doit avoir accompli au moins 3 années de services effectifs dans l'administration).	2 ans maximum.: Avoir 3 ans de services effectifs.	<ul> <li>€Attestation de la chambre de commerce ou d'une chambre professionnelle portant création ou reprise d'entreprise.</li> <li>Toutes pièces justificatives</li> </ul>	